

SÉANCE ORDINAIRE

21 JUIN 2010

Cent quarante-cinquième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à l'école Beaulieu, 135 boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21ème jour de juin 2010 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Sonia Boulay et Manon Côté.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absence : Monsieur le commissaire : Yvon Pineault

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 10.06.21
001

Il est proposé par madame Marlène Blais :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Reporter les points suivants à la séance d'ajournement du 28 juin 2010 :

- 04.4 Convention de partenariat (documents séance tenante).
- 04.7 Structure administrative des cadres – Nominations et affectations du personnel de direction (document séance tenante).
- 08.6 Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.6).
- 09.4 Adoption des Règles budgétaires 2010-2011 (documents séance tenante).
- 09.5 Taux de la taxe scolaire et prévisions budgétaires 2010-2011 (documents séance tenante).
- 09.6 Exigibilité de la taxe scolaire (document séance tenante).
- 10.1.13 Système d'alarme-incendie (mise au point) - École Mgr-Euclide-Théberge (document séance tenante).
- 10.1.14 Système d'alarme-incendie (mise au point) - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2010 (document SG 10.06.21-04.1 a).
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 31 mai 2010 (document SG 10.06.21-04.1 b).
 - Suivi aux procès-verbaux.
- 04.2 Correspondance
- 04.2.1 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 101 771 \$, dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*, pour l'année 2009-2010.
- 04.2.2 De monsieur Cédric Beauregard, attaché politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception du rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire.
- 04.2.3 De madame Micheline Nantel, adjointe administrative de monsieur Dave Turcotte, député de Saint-Jean : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.4 De madame Nadia Bergeron, attaché politique de monsieur Pierre Curzi, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.5 De monsieur René Lepage, directeur général à la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et de l'Éducation : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.6 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.7 De madame Janine Lam, attachée politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.8 De Me Nancy Poirier, directrice générale et greffière de la Ville de Richelieu : résolution du conseil municipal (10-05-136), en appui au conseil d'établissement de l'école de Richelieu qui réitèrent leur souhait à ce que tous les enfants du préscolaire et du primaire du territoire de la Ville de Richelieu fréquentent uniquement l'école de Richelieu.
- 04.2.9 De madame Sylvie Bleau, coordonatrice régionale, concours québécois en entrepreneuriat pour le CLD de Roussillon : remerciement à madame Andrée Bouchard d'avoir agi à titre de jury pour la sélection des lauréats régionaux.
- 04.2.10 De monsieur Cédric Beauregard, attaché politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : accusé de réception d'une correspondance de la Commission scolaire identifiant les moyens que cette dernière compte inclure dans sa convention de partenariat en vue de l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires.
- 04.2.11 De madame Micheline Nantel, adjointe administrative de monsieur Dave Turcotte, député de Saint-Jean : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 (Réaction au projet de loi 100).
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010 :** Convention de partenariat (documents séance tenante).
- 04.5 Révision des secteurs scolaires – Décisions (documents DG 10.06.21-04.5.1 à 04.5.15)

- 04.6 Nomination ou engagement au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle (document séance tenante).
- 04.7 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Structure administrative des cadres – Nominations et affectations du personnel de direction (document séance tenante).
- 04.8 Confirmations d'engagements (document DG 10.06.21-04.8).
- 04.9 Profil de compétences des directions d'établissements – Adoption (document DG 10.06.21-04. 9 et -04.9a).
- 04.10 Reconnaissance d'acquis extrascolaires (document DG 10.06.21-04.10).
- 04.11 Appui de la Commission scolaire visant à octroyer de nouvelles places en centre de la petite enfance pour la région de la Montérégie (document DG 10.06.21-04.11).
- 04.12 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (documents SG 10.06.21-04.12 et -04.12a).
- 04.13 Nominations du protecteur de l'élève et du substitut (document SG 10.06.21-04.13).
- 04.14 Contrat de services entre le protecteur de l'élève et la Commission scolaire (document SG 10.06.21-04.14).
- 04.15 Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs en lien avec la Politique d'acquisition de biens et services (RMP 01) – Adoption (documents SG 10.06.21-04.15 et -04.15a).
- 04.16 Assurances complémentaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document SG 10.06.21-04.16).
- 04.17 Nominations au Comité de gouvernance et d'éthique, au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines (documents SG 09.06.15-04.17a, 17b, et 17c).
- 04.18 Protocole d'entente avec la Ville de Marieville (document SG 10.06.21-04.18).
- 04.19 Expulsion d'un élève de l'école Mgr-Euclide-Théberge (document SG 10.06.21-04.19).
- 04.20 Approbation du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposé par le directeur de l'école Saint-Michel (documents SG 10.06.21-04.20 et -04.20a).
- 08.1 Démissions (document RH 10.06.21-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 10.06.21-08.2).
- 08.3 Retraite progressive (document RH 10.06.21-08.3).
- 08.4 Engagements (document RH 10.06.21-08.4).
- 08.5 Congés sabbatiques à traitement différé (document RH 10.06.21-08.5).
- 08.6 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.6).
- 08.7 Modification du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.7).
- 08.8 Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.8).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 mai 2010 pour un montant de 3 262 339,45 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2010-06-21 09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 mai 2010 pour un montant de 4 228 117,21 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2010-06-21 09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 2 juin 2010 pour un montant de 3 217 489,11 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2010-06-21 09.3).
- 09.4 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Adoption des Règles budgétaires 2010-2011 (documents séance tenante).
- 09.5 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Taux de la taxe scolaire et prévisions budgétaires 2010-2011 (documents séance tenante).
- 09.6 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Exigibilité de la taxe scolaire (document séance tenante).
- 09.7 Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2010-2011 (document RF 10.06.21-09.7).

- 09.8 Taux d'indemnisation des frais de déplacement pour l'année 2010-2011 (Politique RFP01 « Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement) (document RF 10.06.21-09.8).
- 10.1 Adjudication de contrats
 - 10.1.1 Éclairage - Remplacement des luminaires dans les classes - École Crevier (document RM 10.06.21-10.1.1).
 - 10.1.2 Installation d'un plafond suspendu et nouvel éclairage à la piscine – École Mgr-Euclide-Théberge (document RM 10.06.21-10.1.2).
 - 10.1.3 Stabilisation structurale et travaux connexes - Centre d'éducation des adultes La Relance (document RM 10.06.21-10.1.3).
 - 10.1.4 Acquisition d'un camion - École professionnelle des Métiers (document RM 10.06.21-10.1.4).
 - 10.1.5 Remplacement d'une chaudière - École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 10.06.21-10.1.5).
 - 10.1.6 Correction du drainage et réaménagement de la cour extérieure - École Micheline-Brodeur (document RM 10.06.21-10.1.6).
 - 10.1.7 Éclairage – Remplacement de panneaux à relais – Polyvalente Marcel-Landry (document RM 10.06.21-10.1.7).
 - 10.1.8 Éclairage - Remplacement de panneaux à relais - École Mgr-Euclide-Théberge (document RM 10.06.21-10.1.8).
 - 10.1.9 Modification chauffage (Bloc A) - École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 10.06.21-10.1.9).
 - 10.1.10 Réfection du stationnement - École Jeanne-Mance (document séance tenante : RM 10.06.21-10.1.10).
 - 10.1.11 Réfection de chambres froides - École Mgr-Euclide-Théberge (document séance tenante : RM 10.06.21-10.1.11).
 - 10.1.12 Installation de (2) chambres froides - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document séance tenante : RM 10.06.21-10.1.12).
 - 10.1.13 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Système d'alarme-incendie (mise au point) - École Mgr-Euclide-Théberge (document séance tenante).
 - 10.1.14 **Reporté à la séance d'ajournement du 28 juin 2010** : Système d'alarme-incendie (mise au point) - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document séance tenante).
 - 10.1.15 Support et entretien des équipements et logiciels Cisco (document RM 10.06.21-10.1.15).
 - 10.1.16 Reconduction de contrat - Location d'équipements et entretien pour le centre de reprographie centralisé du Centre administratif (document RM 10.06.21-10.1.16).
 - 10.1.17 Reconduction de contrat - Location d'équipements de reprographie et entretien pour les écoles et centres (document RM 10.06.21-10.1.17).
 - 10.1.18 Achat de manuels scolaires "Chenelière Éducation Inc." - École Beaulieu (document RM 10.06.21-10.1.18).
 - 10.1.19 Achat de manuels scolaire "Les éditions du Renouveau Pédagogique inc." - École Beaulieu (document RM 10.06.21-10.1.19).
 - 10.1.20 Achat de manuels scolaires "Groupe Éducalivres Inc." - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 10.06.21-10.1.20).
- 10.2 Location et ajout d'espace
 - 10.2.1 Renouvellement de bail - Location de l'aréna Marcel Larocque Inc. (document RM 10.06.21-10.2.1).
 - 10.2.2 Reconduction de bail - Location de modulaires – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et Centre Saint-Edmond (document RM 10.06.21-10.2.2).
 - 10.2.3 Ajout d'espace pour le secteur de Marieville - École Crevier (document RM 10.06.21-12.2.3).
 - 10.2.4 Ajout d'espace pour le secteur Saint-Luc - École Aux-Quatre-Vents (document RM 10.06.21-12.2.4).
 - 10.2.5 Ajout d'espace pour la formation des adultes – Centre d'éducation des adultes La Relance (document RM 10.06.21-12.2.5).

- 10.2.6 Renouvellement du bail avec les Placements J.D.G. Inc. (Infrastructures pour le cours de conduite de camions) (document RM 10.06.21-10.2.6).
- 10.3 Programme "Lait-école" (document RM 10.06.21-10.3)
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14 - Ajournement de la séance au lundi 28 juin 2010 à 19 h 30 au Centre administratif de la Commission scolaire, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Pierre Asselin, représentant d'un groupe de parents d'élèves fréquentant l'école Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, manifeste son désaccord à l'égard des transferts d'élèves vers l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville), en raison de surplus. Il mentionne que des appuis significatifs du milieu ont été donnés à cet égard et qu'une pétition d'environ 350 signatures a été obtenue. En complément, il propose un scénario d'organisation scolaire.

Monsieur Éric Labelle, président du conseil d'établissement de l'école Frère-André, manifeste ses inquiétudes face aux impacts causés aux élèves qui ont à vivre un transfert d'école. Il souhaite que la commission scolaire puisse regarder et discuter des alternatives possibles afin de contrer les transferts d'élèves, et ce, pour l'ensemble des écoles de son territoire.

Mesdames Chantal Paul, Rose-Marie Morel et Chantal Choquette, parents d'élève qui fréquenteront l'école Félix-Gabriel-Marchand, à compter de la prochaine année scolaire, manifestent leurs inquiétudes quant au niveau de service disponible à l'école en lien avec les besoins particuliers de leurs enfants.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 MAI 2010 (document SG 10.06.21-04.1a)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 10 mai 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 10.06.21
002

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 10 mai 2010 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 31 MAI 2010 (document SG 10.06.21-04.1 b)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 31 mai 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 10.06.21
003

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2010 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2010.

04.2 CORRESPONDANCE

- 04.2.1 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 101 771 \$, dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*, pour l'année 2009-2010.
- 04.2.2 De monsieur Cédric Beauregard, attaché politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception du rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire.
- 04.2.3 De madame Micheline Nantel, adjointe administrative de monsieur Dave Turcotte, député de Saint-Jean : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.4 De madame Nadia Bergeron, attaché politique de monsieur Pierre Curzi, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.5 De monsieur René Lepage, directeur général à la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et de l'Éducation : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.6 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.7 De madame Janine Lam, attachée politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.10-008 (Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1).
- 04.2.8 De Me Nancy Poirier, directrice générale et greffière de la Ville de Richelieu : résolution du conseil municipal (10-05-136), en appui au conseil d'établissement de l'école de Richelieu qui réitèrent leur souhait à ce que tous les enfants du préscolaire et du primaire du territoire de la Ville de Richelieu fréquentent uniquement l'école de Richelieu.
- 04.2.9 De madame Sylvie Bleau, coordonatrice régionale, concours québécois en entrepreneuriat pour le CLD de Roussillon : remerciement à madame Andrée Bouchard d'avoir agi à titre de jury pour la sélection des lauréats régionaux.

04.2.10 De monsieur Cédric Beauregard, attaché politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : accusé de réception d'une correspondance de la Commission scolaire identifiant les moyens que cette dernière compte inclure dans sa convention de partenariat en vue de l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires.

04.2.11 De madame Micheline Nantel, adjointe administrative de monsieur Dave Turcotte, député de Saint-Jean : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 (Réaction au projet de loi 100).

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis les séances du 10 et du 31 mai 2010.

04.4 CONVENTION DE PARTENARIAT (documents séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

04.5 RÉVISION DES SECTEURS SCOLAIRES – DÉCISIONS (documents DG 10.06.21-04.5.1 À 04.5.15)

04.5.1 SECTEUR SUD-OUEST (Écoles Alberte-Melançon et Saint-Joseph (Lacolle))

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
004

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'adopter le projet soumis à la consultation, à savoir d'intégrer au bassin de l'école Alberte-Melançon, à compter de l'année scolaire 2011-2012, les élèves résidant sur la partie du territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et qui fréquentent présentement l'école Saint-Joseph (Lacolle).

De permettre aux élèves de ce secteur qui seront en 6^{ème} année en 2011-2012 de terminer leur cycle à l'école Saint-Joseph (Lacolle), sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.2 SECTEUR SUD-EST (Écoles du Petit Clocher et du Capitaine Luc-Fortin (Édifice Henryville)

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le projet soumis à la consultation, à savoir d'intégrer au bassin de l'école Capitaine Luc-Fortin (Édifice Henryville), à compter de l'année scolaire 2011-2012, les élèves résidant sur la partie du territoire de la municipalité d'Henryville, lesquels fréquentent présentement l'école du Petit Clocher;

De permettre aux élèves de ce secteur qui seront en 6^{ème} année en 2011-2012 de terminer leur cycle à l'école du Petit Clocher, sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.3 SECTEUR IBERVILLE

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant qu'un certain nombre de classes spécialisées de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) seront transférées vers l'école Hamel, et ce, afin de s'assurer de la pérennité de la modification proposée;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
006

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans le respect de ses paramètres budgétaires et organisationnels, tentera de favoriser le traitement positif des demandes de choix d'école pour les élèves touchés par cette modification, dans le cadre de l'organisation des groupes d'élèves pour l'année scolaire 2010-2011, tout en respectant les critères énoncés dans la Politique d'admission et d'inscription des élèves à l'égard notamment des choix d'école;

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'adopter le projet soumis à la consultation, à savoir d'intégrer au bassin de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), à compter de l'année scolaire 2011-2012, les élèves résidant dans le secteur en développement situé entre la 17^{ème} Avenue et l'avenue Conrad-Gosselin, lequel secteur est plus amplement montré sur un plan annexé audit procès-verbal, et lesquels fréquentent présentement l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville);

De permettre aux élèves de ce secteur qui seront en 6^{ème} année en 2011-2012 de terminer leur cycle à l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville), sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.4 SECTEUR MARIEVILLE

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant que les classes spécialisées présentement situées aux écoles Notre-Dame-de-Fatima et Crevier seront transférées vers d'autres écoles avoisinantes, et ce, afin de s'assurer de la pérennité de la modification proposée;

Considérant la demande d'ajout d'espace adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, relativement aux écoles primaires de Marieville en raison de l'augmentation importante de la clientèle prévue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
007

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'entreprendre, au moment opportun, le processus de consultation et de décision préalable à la modification des cycles offerts par l'école, et ce, conformément à la Politique de maintien ou de fermeture d'école ou de modifications des services éducatifs dispensés dans une école (AGP 03) afin que les élèves de l'école Crevier, en 5^{ème} année et 6^{ème} année, s'il y a lieu, fassent partie du bassin de l'école de Richelieu;

Adopté à l'unanimité.

04.5.5 SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires et plus particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'école Jeanne-Mance de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir ont mis en place un comité de vigie afin de suivre l'évolution démographique du secteur;

HR 10.06.21
008

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

De ne pas donner suite au projet soumis à la consultation publique relativement au bassin géographique de l'école Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

04.5.6 SECTEUR AUX QUATRE-VENTS

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant la modification apportée au bassin géographique de l'école Aux Quatre-Vents en février 2008 (HR 08.02.11-006);

Considérant la demande d'ajout d'espace adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en raison de l'augmentation importante de la clientèle prévue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
009

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'entreprendre, au moment opportun, le processus de consultation et de décision préalable à la modification des cycles offerts par l'école, et ce, conformément à la Politique de maintien ou de fermeture d'école ou de modifications des services éducatifs dispensés dans une école (AGP 03) afin que les élèves de l'école Aux Quatre-Vents, en 5^{ème} année et 6^{ème} année, s'il y a lieu, fassent partie du bassin de l'école Marie-Derome.

Adopté à l'unanimité.

04.5.7 SECTEUR SAINT-GÉRARD

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans le respect de ses paramètres budgétaires et organisationnels, tentera de favoriser le traitement positif des demandes de choix d'école pour les élèves touchés par cette modification, dans le cadre de l'organisation des groupes d'élèves pour l'année scolaire 2010-2011, tout en respectant les critères énoncés dans la Politique d'admission et d'inscription des élèves à l'égard notamment des choix d'école;

HR 10.06.21
010

Il est proposé par madame Marlène Blais :

D'adopter le projet soumis à la consultation, à savoir d'intégrer au bassin de l'école des Prés-Verts à compter de l'année scolaire 2011-2012, les élèves résidant dans le secteur Godfroy-Gendreau, lesquels fréquentent présentement l'école Saint-Gérard;

De permettre aux élèves de ce secteur qui seront en 6^{ème} année en 2011-2012 de terminer leur cycle à l'école Saint-Gérard, sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.8 SECTEUR DE L'ILE STE-THÉRÈSE (École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
011

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'adopter le projet soumis à la consultation, à savoir d'intégrer au bassin de l'école Joseph-Amédée-Bélanger, à compter de l'année scolaire 2011-2012, les élèves résidant dans la partie Sud de l'île Ste-Thérèse, c'est-à-dire ceux se trouvant sur la rue Jean et les rues situées au Sud de cette dernière.

De permettre aux élèves de ce secteur qui seront en 6^{ème} année en 2011-2012 de terminer leur cycle à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, sous réserve des modalités prévues à la

Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.9 SECTEUR SAINT-EUGÈNE

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant que les classes spécialisées de l'école Saint-Eugène, à l'exception de la classe pour les élèves atteints de déficience motrice grave, seront transférés à l'école Saint-Gérard, et ce, afin de s'assurer de la pérennité de la modification proposée;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
012

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Lorsque le nombre d'élèves inscrits dépassera de façon significative la capacité d'accueil de l'école, circonscrire le bassin de l'école Saint-Eugène afin d'en faire un secteur piétonnier et que les élèves résidant à l'extérieur de ce bassin modifié fassent partie du bassin de l'école Saint-Lucien;

De permettre aux élèves de ce secteur qui seront en 6^{ème} année lors de l'application de ce changement, de terminer leur cycle à l'école Saint-Eugène, sous réserve des modalités

prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.10 SECTEUR BRUNO-CHOQUETTE

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant que les groupes de Sports-Arts-Études de l'école Bruno-Choquette seront transférés à compter de l'année scolaire 2011-2012 à l'école Saint-Lucien;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De ne pas donner suite au projet soumis à la consultation publique relativement au bassin géographique de l'école Bruno-Choquette.

Adopté à l'unanimité.

04.5.11 SECTEUR NAPOLÉON-BOURASSA

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les nouveaux ratios annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard du nombre d'élèves par groupe au primaire et mis en place de façon progressive depuis l'année scolaire 2009-2010;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans le respect de ses paramètres budgétaires et organisationnels, tentera de favoriser le traitement positif des demandes de choix d'école pour les élèves touchés par cette modification, dans le cadre de l'organisation des groupes d'élèves pour l'année scolaire 2010-2011, tout en respectant les critères énoncés dans la Politique d'admission et d'inscription des élèves à l'égard notamment des choix d'écoles;

HR 10.06.21
014

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'intégrer, à compter de l'année scolaire 2011-2012, au bassin de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) les élèves résidant dans le Domaine Deland et fréquentant présentement l'école Napoléon-Bourassa;

D'intégrer, à compter de l'année scolaire 2011-2012, les élèves résidant à l'ouest du chemin Saint-André et fréquentant présentement l'école Saint-Lucien au bassin de l'école Napoléon-Bourassa, à l'exception des élèves résidant dans le secteur à l'est du chemin Saint-Raphaël, en y incluant cette artère, ces derniers faisant partie du bassin des écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc);

De permettre aux élèves de ces secteurs qui seront en 6^{ème} année en 2011-2012 de terminer leur cycle à l'école où ils l'ont commencé, sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.5.12 MODIFICATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR L'ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER

Considérant le projet de modification des services éducatifs dispensés par l'école Dr-Alexis-Bouthillier à compter de l'année scolaire 2011-2012, à l'effet que l'école dispense que le premier cycle de l'enseignement secondaire pour la clientèle régulière et les deux cycles de l'enseignement secondaire pour une clientèle handicapée;

Considérant le document d'intention adopté par le Conseil des commissaires le 8 février 2010, exposant les critères retenus ainsi que les éléments factuels qui justifiaient cette orientation (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de modifier les services éducatifs dispensés par l'école Dr-Alexis-Bouthillier ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit permettre à tous les élèves de deuxième cycle de l'enseignement secondaire de bénéficier de la promotion matière et ce, tel que prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
015

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

De modifier les services éducatifs dispensés par l'école Dr-Alexis-Bouthillier à l'effet que l'école ne dispense que le premier cycle de l'enseignement secondaire pour la clientèle régulière et les deux cycles de l'enseignement secondaire pour une clientèle handicapée, et ce, à compter de l'année scolaire 2011-2012, et d'apporter les modifications nécessaires à son acte d'établissement.

Adopté à l'unanimité.

04.5.13 MODIFICATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGOYS

Considérant le projet de modification des services éducatifs dispensés par l'école Marguerite-Bourgoys à compter de l'année scolaire 2013-2014, à l'effet que l'école dispense que le premier cycle de l'enseignement secondaire pour la clientèle régulière et les deux cycles de l'enseignement secondaire pour une clientèle handicapée;

Considérant le document d'intention adopté par le Conseil des commissaires le 8 février 2010, exposant les critères retenus ainsi que les éléments factuels qui justifiaient cette orientation (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de modifier les services éducatifs dispensés par l'école Marguerite-Bourgeoys ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit permettre à tous les élèves de deuxième cycle de l'enseignement secondaire de bénéficier de la promotion matière et ce, tel que prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
016

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

De modifier les services éducatifs dispensés par l'école Marguerite-Bourgeoys à l'effet que l'école ne dispense que le premier cycle de l'enseignement secondaire pour la clientèle régulière et les deux cycles de l'enseignement secondaire pour une clientèle handicapée, et ce, à compter de l'année scolaire 2013-2014, et d'apporter les modifications nécessaires à son acte d'établissement.

Adopté à l'unanimité.

04.5.14 PROJET D'ÉCOLE INSTITUTIONNELLE

Considérant le projet de fusion des écoles Félix-Gabriel-Marchand et Beaulieu à compter de l'année scolaire 2011-2012 et en faire une école de deuxième cycle de l'enseignement secondaire;

Considérant le document d'intention adopté par le Conseil des commissaires le 8 février 2010, exposant les critères retenus ainsi que les éléments factuels qui justifiaient cette orientation (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de fusionner les écoles Félix-Gabriel-Marchand et Beaulieu ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant l'organisation actuelle des écoles secondaires de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit permettre à tous les élèves de deuxième cycle de l'enseignement secondaire de bénéficier de la promotion matière et ce, tel que prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

Considérant que la Commission scolaire souhaite permettre aux élèves qui seront en première année du premier cycle en 2010-2011 de terminer l'année suivante leur cycle d'enseignement secondaire à l'école Félix-Gabriel-Marchand, sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
017

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

De fusionner les écoles Félix-Gabriel-Marchand et Beaulieu en une école institutionnelle et ainsi révoquer leur acte d'établissement respectif à compter de l'année scolaire 2011-2012.

Que la nouvelle école créée dispense le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ainsi que la deuxième année du premier cycle du secondaire pour l'année 2011-2012; et qu'à compter de l'année scolaire 2012-2013, qu'elle ne dispense que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

De mandater la directrice générale afin qu'elle tente de conclure une entente avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu quant à la possibilité de ne tenir qu'une seule séance d'affectation pour les enseignants de cette nouvelle école et de ne former qu'un seul conseil enseignant;

Adopté à l'unanimité.

04.5.15 SECTEUR SECONDAIRE

Considérant les modifications des services éducatifs dispensés par les écoles Dr-Alexis-Bouthillier et Marguerite-Bourgeois à l'effet que ces écoles dispensent que le premier cycle de l'enseignement secondaire pour la clientèle régulière et les deux cycles de l'enseignement secondaire pour une clientèle handicapée;

Considérant la fusion des écoles Félix-Gabriel-Marchand et Beaulieu pour en faire une école institutionnelle dispensant que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire;

Considérant les dernières prévisions de clientèle reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant l'analyse effectuée à l'automne 2009 afin de maximiser la stabilité de fréquentation de clientèle pour les divers secteurs de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les critères retenus dans le cadre de l'analyse, lesquels sont inscrits à la page 4 du document d'information remis aux familles concernées, en février 2010;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 8 février 2010 (HR 10.02.08-004);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de son intention de réviser certains secteurs scolaires, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les Conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) touchés ont été invités à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis, les lettres, les commentaires et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues au cours des dernières semaines, dans le cadre de comités de travail, et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 10.06.21
018

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Qu'à compter de l'année scolaire 2011-2012, les secteurs primaires soient associés aux écoles secondaires de la façon suivante :

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot :

Écoles Aux Quatre-Vents, des Prés-Verts, Marie-Derome, Providence \ Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) et le secteur situé à l'ouest du chemin Saint-André.

École Marguerite-Bourgeois :

Écoles Bruno-Choquette, Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Saint-Gérard.

École Dr-Alexis-Bouthillier :

Écoles Alberte-Melançon, Napoléon-Bourassa (à l'exception du secteur situé à l'ouest du chemin Saint-André), Saint-Blaise, Saint-Eugène, Saint-Jacques, Saint-Joseph (Lacolle) et Saint-Lucien.

La nouvelle école institutionnelle issue de la fusion des écoles Félix-Gabriel-Marchand et Beaulieu recevra les élèves des écoles Marguerite-Bourgeois et Dr-Alexis-Bouthillier. Il est toutefois à noter que pour les élèves de la première année du deuxième cycle du secondaire provenant des écoles Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Saint-Gérard, cette nouvelle affectation ne sera effective qu'à compter de l'année scolaire 2013-2014.

De permettre aux élèves de terminer leur cycle d'enseignement secondaire à l'école où ils l'ont commencé, sous réserve des modalités prévues à la Politique d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

04.6 NOMINATION OU ENGAGEMENT AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(document séance tenante : DG 10.06.21-04.6)

HR 10.06.21
019

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Lise Lalonde soit nommée au poste de directrice au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

04.7 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES - NOMINATIONS ET AFFECTATIONS DU PERSONNEL DE DIRECTION (document DG 10.06.21-04.7)

HR 10.06.21
020

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Bertrand Daigle, soit nommé au poste de gestionnaire administratif d'établissement à l'École professionnelle de Métiers, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

04.8 CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS (document DG 10.06.21-04.8)

Considérant que monsieur Luc Blanchard, régisseur au Service des technologies de l'information a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 08.02.11-005);

HR 10.06.21
021

Il est proposé par madame Lise Soutière:

Que, sur recommandation de la directrice générale, monsieur Luc Blanchard, soit confirmé dans son poste régulier de régisseur au Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Christiane Fleury, directrice adjointe à l'école Saint-Eugène, a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 09.06.29-005);

HR 10.06.21
022

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que, sur recommandation de la directrice générale, madame Christiane Fleury, soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Saint-Eugène.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que monsieur Vincent Huard directeur adjoint 50% à l'école Marguerite-Bourgeoys et 50% à l'école Mgr-Euclide-Théberge, a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 09.06.29-004);

HR 10.06.21
023

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que, sur recommandation de la directrice générale, monsieur Vincent Huard, soit confirmé dans son poste régulier de directeur adjoint 100% à l'école Marguerite-Bourgeoys.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Magalie Petelle, directrice adjointe à l'école Beaulieu, a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 09.06.15-007);

HR 10.06.21
024

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que, sur recommandation de la directrice générale, madame Magalie Petelle, soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Beaulieu.

Adopté à l'unanimité.

04.9 PROFIL DE COMPÉTENCES DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS – ADOPTION (document DG 10.06.21-04. 9 et -04.9A)

Considérant l'article 193.1 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui prévoit l'institution par le Conseil des commissaires d'un comité des ressources humaines qui a notamment pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétences des directions d'établissement;

Considérant le projet de profil de compétences des directions d'établissement élaboré et déposé par la direction générale au Comité des ressources humaines le 26 avril 2010;

Considérant la recommandation favorable des membres dudit comité à l'égard de ce projet;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une présentation aux directions d'établissement et qu'un accueil favorable a alors été émis à l'égard dudit projet;

HR 10.06.21
025

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'adopter le profil de compétences des directions d'établissement, tel que présenté par monsieur François Lafortune et identifié sous la cote DG 10.06.21-04.9a.

Adopté à l'unanimité.

04.10 RECONNAISSANCE D'ACQUIS EXTRASCOLAIRES (document DG 10.06.21-04.10)

Considérant la demande adressée par *l'Escadron 613 Saint-Jean-Iberville* à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin que cette dernière reconnaisse et accrédite certains cours suivis par les cadets des trois corps de cadets de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit les Cadets de l'Air Escadron 613 Saint-Jean-sur-Richelieu, Cadets de la Marine 168 Richelieu et Cadets de l'Armée 2595 Saint-Jean;

Considérant que madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, reconnaît le bien-fondé du programme de formation dispensé par les corps de cadets;

Considérant la valeur éducative du programme des cadets et la concordance de celui-ci avec le programme de l'école québécoise;

Considérant la volonté pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'établir des partenariats afin de soutenir la réussite des élèves du territoire;

Considérant que l'article 232 de la *Loi sur l'Instruction publique* prévoit que la commission scolaire peut reconnaître des apprentissages faits par un élève autrement que de la manière prescrite par le régime pédagogique;

Considérant les modalités d'encadrement proposées qui permettront d'assurer la validation des demandes de reconnaissance déposées annuellement, en fonction des critères énoncés par la Commission scolaire;

HR 10.06.21
026

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières reconnaisse et accrédite certains cours offerts par les corps de cadets pour les élèves de 4^e ou de 5^e secondaire qui sont inscrits au mouvement des cadets de notre région et qui auront réussi les programmes préalablement identifiés et de permettre dès cette année son actualisation.

Les programmes préalablement identifiés sont les suivants :

- une formation de niveau 4 dans son unité de cadet;
- un cours d'été de 6 semaines, dont le programme a fait l'objet d'une approbation par la Commission scolaire des Hautes-Rivières;
- une participation au Programme du Duc d'Édimbourg.

Que madame Claude Boivin, directrice générale, soit autorisée à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

04.11 APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE VISANT À OCTROYER DE NOUVELLES PLACES EN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE (document DG 10.06.21-04.11)

Considérant que selon le Bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée (BILA), 2 637 enfants de la circonscription de Saint-Jean et plusieurs autres enfants de la circonscription d'Iberville sont actuellement en attente d'une place en services de garde;

Considérant que le gouvernement n'a pris aucun engagement dans son budget présenté le 30 mars 2010 quant à la création de nouvelles places en services de garde à 7 \$ alors que la région connaît un mini baby-boom;

Considérant que les listes d'attente s'allongent et des milliers de parents doivent retarder leur retour au travail;

Considérant que près d'un millier de places pour poupons sont nécessaires afin de permettre à leurs parents un retour au travail et que seulement quelques places poupons ont été créées au cours de la dernière année;

Considérant que les jeunes familles sont un moteur important pour le développement économique de la région;

Considérant que le fait d'offrir des services adéquats aux parents constitue une force attractive majeure pour le développement tant économique que démographique de notre région;

HR 10.06.21
027

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que dans un esprit de solidarité régionale, la Commission scolaire des Hautes-Rivières interpelle la ministre de la Famille, madame Yolande James, quant à l'importance d'octroyer

rapidement de nouvelles places à 7 \$ en Centre de la Petite enfance afin de répondre adéquatement aux besoins des familles de notre région.

Adopté à l'unanimité.

04.12 RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS (documents SG 10.06.21-04.12 et - 04.12a)

Considérant que conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit, après consultation du comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*, adoptée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant le projet de *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, élaboré avec la collaboration des membres du Comité de gouvernance et d'éthique, et ce, conformément au mandat confié à ce comité par le Conseil des commissaires, aux termes de la résolution HR 09.06.15-023;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées, à l'égard dudit règlement;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique à l'égard du projet de règlement présenté;

HR 10.06.21
028

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'adopter le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* – AGR 01 – 2010, et ce, tel que présenté par monsieur Mario Champagne et identifié sous la cote SG 10.06.21-04.12a

Adopté à l'unanimité.

04.13 NOMINATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET DU SUBSTITUT (document SG 10.06.21-04.13)

Considérant que conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit, après consultation du comité de parents et recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, désigner un protecteur de l'élève;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*, adoptée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en lien avec le protecteur de l'élève;

Considérant le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant le profil de compétences recherché pour le protecteur de l'élève, lequel a été préalablement présenté aux membres du Conseil des commissaires ainsi qu'aux membres du Comité de parents;

Considérant que la Commission scolaire Sorel-Tracy, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont manifesté l'intention de nommer le même protecteur de l'élève;

Considérant le processus de sélection tenu pour le choix du protecteur de l'élève et auquel des représentants de chacune des commissions scolaires ont participé;

Considérant la consultation menée auprès du Comité de parents de la Commission scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

HR 10.06.21
029

Il est proposé par madame Magda Farès :

De nommer madame Pascale Legault, à titre de protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à compter du premier juillet deux mille dix (01-07-2010), jusqu'au trente juin deux mille treize (30-06-2013). Son mandat sera donc d'une durée de trois ans.

De nommer monsieur Arlindo Vieira, à titre de substitut du protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à compter du premier juillet deux mille dix (01-07-2010), jusqu'au trente juin deux mille treize (30-06-2013). Son mandat sera donc d'une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

04.14 CONTRAT DE SERVICES ENTRE LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET LA COMMISSION SCOLAIRE (document SG 10.06.21-04.14)

Considérant les nominations du protecteur de l'élève et de son substitut;

Considérant les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique à l'égard du contrat de service à intervenir entre ces personnes et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, et notamment mais non limitativement en ce qui a trait à leur rémunération;

HR 10.06.21
030

Il est proposé par madame Marlène Blais :

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à signer le contrat de service à intervenir entre le protecteur de l'élève et la Commission scolaire, selon les termes et les conditions présentés aux membres du Conseil des commissaires, lors d'un comité de travail.

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à signer le contrat de service à intervenir entre le substitut du protecteur de l'élève et la Commission scolaire, selon les termes et les conditions présentés aux membres du Conseil des commissaires, lors d'un comité de travail.

Adopté à l'unanimité.

04.15 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES (RMP 01) – ADOPTION (documents SG 10.06.21-04.15 ET -04.15A)

Considérant que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que le Conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un membre du personnel cadre;

Considérant que l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* accorde au Conseil des commissaires le pouvoir de déléguer tout ou partie des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme, au comité exécutif ou au directeur général;

Considérant la *Politique d'acquisition de biens et services* présentement en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RMP 01);
Considérant les consultations menées auprès des instances concernées, à l'égard dudit règlement;

HR 10.06.21
031

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'adopter le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs en lien avec la Politique d'acquisition de biens et services* – CCR 15 - 2010, et ce, tel que présenté par monsieur Mario Champagne et identifié sous la cote SG 10.06.21-04.15a.

Adopté à l'unanimité.

04.16 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document SG 10.06.21-04.16)

Considérant que le contrat d'assurances complémentaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières vient à échéance le 30 juin 2010;

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
032

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Lemieux, Ryan et Associés, le renouvellement du contrat d'assurances complémentaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'année 2010-2011, et ce, pour une prime totale annuelle de 150 280 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

04.17 NOMINATIONS AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, AU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (documents SG 09.06.15-04.17a, 17b, et 17c)

NOMINATIONS AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (document SG 09.06.15-04.17a)

Considérant que le Conseil des commissaires a statué que le Comité de gouvernance et d'éthique soit constitué comme suit :

- De trois (3) à sept (7) commissaires élus, nommés par le Conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- La directrice générale;
- Le secrétaire général;

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant qu'il avait été prévu qu'afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés par le Conseil des commissaires, soit d'une durée d'un (1)

an. Cette modalité ne s'applique toutefois pas à la présidence de la Commission scolaire qui y siège d'office;

Considérant que les mandats de messieurs François Blais et Eryck St-Laurent sont à échéance;

Madame Monique Brière propose monsieur François Blais.
Madame Monique Brière propose monsieur Eryck St-Laurent.
Monsieur Eryck St-Laurent propose monsieur Pierre Boudreau.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.
Monsieur Eryck St-Laurent refuse la proposition.
Monsieur François Blais accepte la proposition.

HR 10.06.21
033

En conséquence, il est proposé par madame Lynda Tessier :

De nommer monsieur Pierre Boudreau et monsieur François Blais, membres du Comité de gouvernance et d'éthique, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATIONS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION (document SG 09.06.15-04.17b)

Considérant que le Conseil des commissaires a statué que le Comité de vérification soit constitué comme suit :

- De trois (3) à sept (7) commissaires élus, nommés par le Conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Un membre de la direction générale;
- La direction du Service des ressources financières;

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant qu'il avait été prévu qu'afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés par le Conseil des commissaires, soit d'une durée d'un (1) an. Cette modalité ne s'applique toutefois pas à la présidence de la Commission scolaire qui y siège d'office;

Considérant que les mandats de madame Monique Brière et monsieur Pierre Boudreau sont à échéance;

Madame Magda Farès propose madame Monique Brière.
Madame Magda Farès propose monsieur Pierre Boudreau.
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Eryck St-Laurent.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Monsieur Eryck St-Laurent accepte la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau refuse la proposition.
Madame Monique Brière accepte la proposition.

HR 10.06.21
034

En conséquence, il est proposé par madame Lise Soutière :

De nommer monsieur Eryck St-Laurent et madame Monique Brière, membres du Comité de vérification, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATIONS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (document SG
09.06.15-04.17c)

Considérant que le Conseil des commissaires a statué que le Comité des ressources humaines soit constitué comme suit :

- De trois (3) à sept (7) commissaires élus, nommés par le Conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Un membre de la direction générale;
- La direction du Service des ressources humaines;

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux (2) ans;

Considérant qu'il avait été prévu qu'afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés par le Conseil des commissaires, soit d'une durée d'un (1) an. Cette modalité ne s'applique toutefois pas à la présidence de la Commission scolaire qui y siège d'office;

Considérant que les mandats de mesdames Magda Farès et Johanne Ouellette Langlois et de monsieur Yvon Pineault sont à échéance;

Madame Nadine Arseneault propose madame Sylvie Rousselle.
Monsieur François Blais propose madame Johanne Ouellette Langlois.
Madame Lynda Tessier propose madame Magda Farès.
Madame Sylvie Rousselle propose madame Erminia Merlo.
Madame Annik Tomlinson propose monsieur Eryck St-Laurent.
Madame Sylvie Rousselle propose madame Lynda Tessier.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Lynda Tessier accepte la proposition.
Monsieur Eryck St-Laurent accepte la proposition.
Madame Erminia Merlo accepte la proposition.
Madame Magda Farès refuse la proposition.
Madame Johanne Ouellette Langlois refuse la proposition.
Madame Sylvie Rousselle refuse la proposition.

HR 10.06.21
035

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De nommer madame Lynda Tessier, monsieur Eryck St-Laurent et madame Erminia Merlo, membres du Comité des ressources humaines, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité.

04.18 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MARIEVILLE (document SG 10.06.21-04.18)

Considérant les protocoles d'entente existants entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et le Service des Loisirs de Marieville inc. quant à l'utilisation des locaux et des terrains des écoles Mgr-Euclide-Théberge et Crevier ainsi que l'utilisation de la piscine intérieure de l'école Mgr-Euclide-Théberge;

Considérant que la Ville de Marieville a créé un Service des loisirs et de la culture;

Considérant les résolutions HR 08.12.18-004 HR 09.12.14-003 adoptées par le Conseil des commissaires à l'effet de transférer les ententes existantes en faveur de la Ville de Marieville, et ce, jusqu'au 30 juin 2010;

Considérant les orientations prises par la Commission scolaire à l'égard de la négociation des protocoles d'entente avec les municipalités;

Considérant les discussions et les négociations tenues entre les représentants de la Ville de Marieville et ceux de la Commission scolaire;

Considérant que les conseils d'établissement des écoles Mgr-Euclide-Théberge et Crevier ont été consultés à cet égard et qu'ils ont adopté des résolutions ayant pour objet d'entériner ledit protocole d'entente;

HR 10.06.21
036

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'autoriser madame Claude Boivin, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Marieville et la Commission scolaire des Hautes-Rivières relativement à l'utilisation des locaux et des terrains des écoles Mgr-Euclide-Théberge et Crevier, à l'utilisation de la piscine intérieure de l'école Mgr-Euclide-Théberge et de l'utilisation de la bibliothèque municipale par les écoles Notre-Dame-de-Fatima et Crevier, et ce, selon les termes et conditions qu'elle jugera convenables, lesquels devront être conformes aux orientations prises par la Commission scolaire quant à la négociation des protocoles d'entente avec les municipalités.

Adopté à l'unanimité.

04.19 EXPULSION D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document SG 10.06.21-04.19)

Considérant la demande de monsieur Alain Camaraire, directeur de l'école Mgr-Euclide-Théberge, à l'effet d'expulser l'élève _ _ _ S 29049207 de ladite école;

Considérant l'opportunité offerte à l'élève et à ses parents d'être entendus préalablement à la décision, et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que l'élève et ses parents ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant les événements survenus au courant de l'année scolaire et la gravité des gestes reprochés;

HR 10.06.21
037

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'après mûre réflexion, l'élève _ _ _ S 29049207 soit expulsé de l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté à l'unanimité.

04.20 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE OBLIGATOIRE OU À OPTION, PROPOSÉ PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL
(documents SG 10.06.21-04.20 ET -04.20a)

Considérant que conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposé par le directeur de l'école;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école Saint-Michel a refusé d'approuver le temps alloué à chaque matière, lors de sa séance tenue le 13 avril 2010;

Considérant les délais requis afin de procéder à l'organisation scolaire de la prochaine année, la direction générale a requis, le 11 mai 2010, le Conseil d'établissement de l'école Saint-Michel de se conformer à leur obligation d'approuver le temps alloué à chaque matière, d'ici le 10 juin 2010;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école a refusé, une fois de plus, d'approuver le temps alloué à chaque matière, lors de sa séance tenue le 8 juin 2010;

Considérant que l'article 218.2 de la *Loi sur l'instruction publique* permet à la Commission scolaire de prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, après avoir mis en demeure l'école de s'y conformer;

Considérant le projet de grille matière 2010-2011, proposé par monsieur Christian Hinse, directeur de l'école Saint-Michel;

HR 10.06.21
038

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposé par le directeur de l'école Saint-Michel, et ce, tel que décrit au document déposé et portant le numéro SG 10.06.21-04.20a.

Adopté à l'unanimité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 10.06.21-08.1)

HR 10.06.21
039

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur Paul Béchar, enseignant à l'École professionnelle de Métiers, soit acceptée à compter du 20 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
040

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Suzanne Benoît, enseignante à l'école Jeanne-Mance, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
041

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Marthe Bisailon, enseignante à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
042

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Germain Bombardier, concierge (moins de 9 275 m²) à l'école Sainte-Anne, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
043

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Josiane Brière, enseignante à l'école Micheline-Brodeur, soit acceptée à compter du 30 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
044

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Clément Brisson, enseignant à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
045

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Fernand Croisetiere, directeur au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
046

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Suzanne Desroches, enseignante à l'école Du Pélican, édifice Chabanel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
047

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Magalie Di Palma, technicienne en éducation spécialisée, à la Polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
048

Il est proposé par madame Marlène Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Maurice Dumont, enseignant à l'école Saint-Gérard, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
049

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lynda Gagnon, enseignante à la Polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
050

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Manon Gosselin, enseignante à l'école Saint-Vincent, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
051

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que la démission, pour le motif « retour aux études », de madame Virginie Gosselin, technicienne en éducation spécialisée, à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit acceptée à compter du 24 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
052

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lucie Goyer, enseignante à l'école Providence, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
053

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Marjolaine Guérin, enseignante à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
054

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Diane La Haye, enseignante au Centre d'éducation des adultes Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
055

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Fernand Leduc, concierge de nuit (plus de 9 275 m²) à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
056

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Sylvain Lizotte, enseignant à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
057

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame Sophie Loubert enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
058

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Michelle Matte, enseignante à l'école Saint-Joseph (Lacolle), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
059

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Micheline Morin, enseignante à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
060

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise Normandin-Gatien, enseignante à l'école Jean XXIII, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
061

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lysanne Provost, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
062

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de madame Vicky Surprenant, technicienne interprète à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 30 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 10.06.21-08.2)

Considérant le motif « obligations familiales »,

HR 10.06.21
063

Il est proposé par monsieur François Blais:

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Annik Audet, orthopédaogogue à l'école Providence.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 10.06.21
064

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cinq pour cent (5 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Émilie Beauregard, secrétaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « raisons familiales »,

HR 10.06.21
065

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quatorze virgule vingt-huit pour cent (14,28 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Vicky Beauregard, technicienne en service de garde à l'école Marie-Rivier.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 10.06.21
066

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Cinthia Bisson, technicienne en travail social à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
067

Considérant le motif « affaires personnelles »,
Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Monique Deneault-Dugas, agente de bureau classe 1 au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
068

Considérant le motif « raisons familiales »,
Il est proposé par madame Marlène Blais :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Josée Denis, secrétaire d'école à l'école Saint-Gérard.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
069

Considérant le motif « santé »,
Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Catherine Fortier, orthopédagogue à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
070

Considérant le motif « études »,
Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Brigitte Gagnon, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
071

Considérant le motif « affaires personnelles »,
Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Annick Gélinau, technicienne en éducation spécialisée à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
072

Considérant le motif « raisons familiales »,

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Caroline Hallé, orthophoniste au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
073

Considérant le motif « raisons familiales »,

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cinq pour cent (5 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Sophie Loubert, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
074

Considérant le motif « programme de réduction du temps de travail »,

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Suzie Poitras, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
075

Considérant le motif « programme de réduction du temps de travail »,

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 10 septembre 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Carole Ruest, secrétaire d'école à l'école de Richelieu, édifice Curé-Martel.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
076

Considérant le motif « obligations familiales »,

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 inclusivement, soit accordé à madame Sonia Turcotte, orthopédaque à l'école Aux Quatre-Vents.

Adopté à l'unanimité.

08.3 RETRAITE PROGRESSIVE (document RH 10.06.21-08.3)

HR 10.06.21
077

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Louise Bourret, conseillère d'orientation au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, selon les modalités définies ci-après :

- plan de cinq ans débutant le 1^{er} juillet 2010;
- pourcentage du traitement : 80 %.

Adopté à l'unanimité.

08.4 ENGAGEMENTS (document RH 10.06.21-08.4)

HR 10.06.21
078

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Nadia Poulin soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère en rééducation, et ce, à compter du 16 août 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
079

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Nathalie Hudon soit engagée pour un poste régulier à temps plein (28 heures par semaine) de conseillère en rééducation, et ce, à compter du 16 août 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
080

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Chantale Labbé soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de psychologue, et ce, à compter du 16 août 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
081

Il est proposé par madame Lynda Tessier:

Que, sur recommandation de la directrice générale, monsieur Robert Picard soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicien en informatique au Service des technologies de l'information, et ce, à compter du 21 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

**HR 10.06.21
082**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Qu'en vertu de la convention collective du personnel de soutien, madame Manon Morasse soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de bureau, classe II à l'école Paul-Germain-Ostiguy, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Adopté à l'unanimité.

08.5 CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (document RH 10.06.21-08.5)

**HR 10.06.21
083**

Il est proposé par madame Marlène Blais :

**Amendée par:
HR 10.08.23-015**

Que les congés sabbatiques à traitement différé soient accordés aux enseignants suivants selon les modalités définies ci-après :

NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	CHAMP	PLAN DE	ANNÉE DE CONGÉ	MODALITÉS
Beaudette, Lyne	Paul-Germain-Ostiguy	12	5 ans	2014-2015	100 derniers jours
Boisvert, Claire	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	01	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Caya, Martine	Mgr-Euclide-Théberge	13	4 ans	2013-2014	100 derniers jours
Correia, Sonia	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	13	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Côté, Stéphane	Mgr-Euclide-Théberge	09	5 ans	2014-2015	100 derniers jours
Duchesne, Josée	Mgr-Euclide-Théberge	12	3 ans	2012-2013	100 derniers jours
Dumont, Lucie	Polyvalente Marcel-Landry	12	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Duquette, Lyne	Polyvalente Marcel-Landry	13	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Gosselin, Nathalie	Saint-Lucien	03	3 ans	2012-2013	100 derniers jours
Haman, Marie-France	Centre d'éducation des adultes La Relance	13	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Lachance, Edith	Mgr-Euclide-Théberge	08	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Lachance, Lise	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	08	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Marquette, Joyce	du Petit Clocher	03	3 ans	2012-2013	100 derniers jours
Marsan, Josée	Saint-Blaise	03	5 ans	2014-2015	Année complète
Noisieux, Monique	Mgr-Euclide-Théberge	17	4 ans	2013-2014	100 derniers jours
Picard, Véronique	Mgr-Euclide-Théberge	12	4 ans	2013-2014	100 derniers jours
Sarni, Jean-Marc	Polyvalente Marcel-Landry	17	4 ans	2013-2014	100 derniers jours
Tétrault, Aline	Saint-Vincent	03	4 ans	2013-2014	100 derniers jours
Valton, Marie-Pierre	Mgr-Euclide-Théberge	11	2 ans	2011-2012	100 derniers jours
Vincent, Nathalie	Polyvalente Marcel-Landry	13	4 ans	2013-2014	100 derniers jours
Walaszczyk, Hélène	Polyvalente Marcel-Landry	12	2 ans	2011-2012	100 derniers jours

Adopté à l'unanimité.

08.6 MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.6)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

08.7 MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.7)

**HR 10.06.21
084**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que soient acceptées les modifications suivantes au plan d'effectifs du personnel professionnel adopté le 10 mai 2010 :

POSTE CRÉE

- Poste de spécialiste en moyens et techniques d'enseignement (SMTE) (35 heures par semaine) à l'école Paul-Germain-Ostiguy et au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

08.8 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) POUR L'ANNÉE 2010-2011 (document RH 10.06.21-08.8)

**HR 10.06.21
085**

Il est proposé par madame Lynda Tessier:

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2010-2011 avec les modifications suivantes apportées au plan 2009-2010 :

POSTES ABOLIS

- Poste de technicien interprète (21 heures par semaine) à l'école du Petit Clocher, pour le motif modification de services spécifiques à rendre (poste vacant).
- Poste de préposé aux élèves handicapés (17 heures par semaine) à l'école Marie-Rivier, pour le motif modification de services spécifiques à rendre (personne visée : Martine Dugas).
- Poste de préposé aux élèves handicapés (35 heures par semaine) à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour le motif réduction de services spécifiques à rendre (personne visée : Hélène Durocher).
- Les postes de techniciens en éducation spécialisée suivants, pour le motif modification de services spécifiques à rendre :

Écoles	Personne visée	Poste	Nombre d'heures
Alberte-Melançon (039)	Lachapelle, Line	28,6 %	10h00
Saint-Blaise (044)		28,6 %	10h00
Beaulieu (057)	Leclerc, Nancy	74,3 %	26h00
Bruno-Choquette (054)	Martin, Nadine	50,0 %	17h30
Napoléon-Bourassa (047)		50,0 %	17h30
Bruno-Choquette (054)	Lamarre, Véronique	25,7 %	9h00
de Richelieu (032)	Demers, Stéphanie	60,0 %	21h00

Écoles	Personne visée	Poste	Nombre d'heures
des Prés-Verts (084)	Rondeau, Stéphanie	42,9 %	15h00
Du Pélican-édifice Chabanel (020)	Bouchard, Mylène	57,1 %	20h00
du Petit Clocher (029)	Vacant	50,0 %	17h30
Saint-Joseph (Lacolle) (046)		50,0 %	17h30
Félix-Gabriel-Marchand (056)	Vincent, Christiane	57,1 %	20h00
Félix-Gabriel-Marchand (056)	Vincent, Christiane	42,9 %	15h00
Hamel (022)	Durand, Isabelle	74,3 %	26h00
Joseph-Amédée-Bélanger (059)	Giguère, Karine	100,0 %	35h00
Joseph-Amédée-Bélanger (059)	Lasnier, Gisèle	42,9 %	15h00
Marie-Derome (085)	Péloquin, Martine	74,3 %	26h00
Marie-Rivier (080)	Lamarre, Lucie	85,7 %	30h00
Marie-Rivier (080)	Labarre, Karine	60,0 %	21h00
Mgr-Euclide-Théberge (069)	Beaudry, Jasmine	85,7 %	30h00
Mgr-Euclide-Théberge (069)	Martel, Annie	20,0 %	7h00
Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean) (052)	Corbeil, Sylvie	74,3 %	26h00
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (050)	Vacant	28,6 %	10h00
Notre-Dame-de-Fatima (034)	Desrochers, Danielle	85,7 %	30h00
Notre-Dame-du-Sourire (006)	Samson, Annie	28,6 %	10h00
Saint-Michel (002)		28,6 %	10h00
Paul-Germain-Ostiguy (005)	Turgeon, Valérie	74,3 %	26h00
Paul-Germain-Ostiguy (005)	Vacant	74,3 %	26h00
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (067)	Blanchette, Jessica-Hélène	85,7 %	30h00
Polyvalente Chanoine -Armand-Racicot (067)	Demers, Joanie	57,1 %	20h00
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (067)	Lévesque, Sara	42,9 %	15h00
Polyvalente Marcel-Landry (065)	Huion, Anne-Marie	88,6 %	31h00
Polyvalente Marcel-Landry (065)	Brouillette, Annie	74,3 %	26h00
Polyvalente Marcel-Landry (065)	Bourgeois, Isabelle	74,3 %	26h00
Polyvalente Marcel-Landry (065)	Vacant	74,3 %	26h00
Providence (040)	Farrell, Angéline	74,3 %	26h00
Sacré-Cœur (secteur Iberville) (021)	Vacant	28,6 %	10h00
Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) (042)	Vacant	28,6 %	10h00
Saint-Jacques (043)	Vacant	28,6 %	10h00
Saint-Lucien (055)	Vacant	57,1 %	20h00
Saint-Vincent (003)	Philibert, Mélanie	91,4 %	32h00

POSTES CRÉÉS

- Poste de technicien interprète (26 heures par semaine) à l'école Du Petit Clocher.
- Poste de technicien interprète (26 heures par semaine) à l'école Marie-Rivier.
- Poste de technicien interprète (26 heures par semaine) à l'école Providence.
- Poste de préposé aux élèves handicapés (7 heures par semaine) à l'école Marie-Rivier.
- Les postes de techniciens en éducation spécialisée suivants :

Écoles	Pourcentage	Nombre d'heures
Alberte-Melançon (039)	28,6 %	10h00
Saint-Blaise (044)	34,3 %	12h00
Beaulieu (057)	100,0 %	35h00
Bruno-Choquette (054)	68,6 %	24h00
de Richelieu	57,1 %	20h00
Dr-Alexis-Bouthillier (068)	60,0 %	21h00
Félix-Gabriel-Marchand (056)	60,0 %	21h00
Frère-André (028)	88,6 %	31h00
Hamel (022)	57,1 %	20h00
Joseph-Amédée-Bélanger (059)	50,0 %	17h30
Marie-Derome (085)	48,6 %	17h00
Notre-Dame de Lourdes (Saint-Jean) (052)	57,1 %	20h00
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (050)	48,6 %	17h00
Napoléon-Bourassa (047)	85,7 %	30h00
Notre-Dame-de-Fatima (034)	48,6 %	17h00
Notre-Dame-du-Sourire (006)	28,6 %	10h00
Saint-Michel (002)	34,3 %	12h00
Paul-Germain-Ostiguy (005)	85,7 %	30h00
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (067)	74,3 %	26h00
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (067)	48,6 %	17h00
Polyvalente Marcel-Landry (065)	100,0 %	35h00
Polyvalente Marcel-Landry (065)	22,9 %	8h00
Providence (040)	85,7 %	30h00
Sacré-Cœur (secteur Iberville) (021)	48,6 %	17h00
Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) (042)	48,6 %	17h00
Saint-Alexandre (026)	42,9 %	15h00
Saint-Gérard (051)	20,0 %	7h00
Saint-Lucien (055)	34,3 %	12h00
Saint-Michel (002)	74,3 %	26h00
Saint-Vincent (003)	100,0 %	35h00
Saint-Jacques (043)	34,3 %	12h00
Capitaine-Luc-Fortin (025)	57,1 %	20h00

Monsieur Jacques Darche demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : mesdames et messieurs les commissaires Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre : messieurs les commissaires Michel Aerts et Jacques Darche.

Pour : 18 Contre : 2

Adopté à la majorité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 5 MAI 2010 POUR UN MONTANT DE 3 262 339,45 \$, VÉRIFIÉE PAR MADAME ANDRÉE BOUCHARD (document RF 2010-06-21 09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 mai 2010 pour un montant de 3 262 339,45 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2010-06.21 09.1)

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 19 MAI 2010 POUR UN MONTANT DE 4 228 117,21 \$, VÉRIFIÉE PAR MONSIEUR PIERRE BOUDREAU (document RF 2010-06-21 09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 mai 2010 pour un montant de 4 228 117,21 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2010-06.21 09.2)

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 2 JUIN 2010 POUR UN MONTANT DE 3 217 489,11 \$, VÉRIFIÉE PAR MONSIEUR LUC MERCIER (document RF 2010-06-21 09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 2 juin 2010 pour un montant de 3 217 489,11 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2010-06.21 09.3).

09.4 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2010-2011 (documents séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

09.5 TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010-2011 (documents séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

09.6 EXIGIBILITÉ DE LA TAXE SCOLAIRE (document séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

09.7 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2010-2011 (document RF 10.06.21-09.7)

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 10.06.21
086

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que le taux d'intérêt pour tout compte de taxe et toute facture impayée à la date d'exigibilité soit fixé à douze pour cent (12%) l'an pour l'année 2010-2011.

Adopté à l'unanimité.

09.8 TAUX D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2010-2011 (POLITIQUE RFP01 « POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SUBSISTANCE, DE LOGEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT) (document RF 10.06.21-09.8)

Considérant que des employés doivent encourir des frais lors de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant l'obligation faite par les conventions collectives;

Considérant l'obligation prévue au point 6.1.1 de la « Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement », d'établir annuellement le taux d'indemnisation du kilométrage;

HR 10.06.21
087

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'établir le taux d'indemnisation pour le kilométrage à 0,46 \$ du kilomètre pour l'année 2010-2011.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 ÉCLAIRAGE - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DANS LES CLASSES - ÉCOLE CREVIER (document RM 10.06.21-10.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
088

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Électricité Gemme & Fils Inc., le contrat pour l'éclairage – remplacement des luminaires dans les classes de l'école Crevier, au montant de 114 140,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 INSTALLATION D'UN PLAFOND SUSPENDU ET NOUVEL ÉCLAIRAGE À LA PISCINE – ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 10.06.21-10.1.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
089

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour l'installation d'un plafond suspendu et nouvel éclairage à la piscine de l'école Mgr-Euclide-Théberge, au montant de 63 400,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 STABILISATION STRUCTURALE ET TRAVAUX CONNEXES – CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA RELANCE (document RM 10.06.21-10.1.3)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
090

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Roger Bisson inc. (Bisson Expert), le contrat pour la stabilisation structurale et travaux connexes au Centre d'éducation des adultes La Relance au montant de 137 707,50 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.4 ACQUISITION D'UN CAMION - ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS
(document RM 10.06.21-10.1.4)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
091

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Rondeau Chrysler-Jeep-Dodge Inc., le contrat d'acquisition d'un véhicule neuf, au montant de 39 599,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.5 REPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE - ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY
(document RM 10.06.21-10.1.5)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
092

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Servitech Énergie S.E.C, le contrat pour le remplacement d'une chaudière à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 74 679,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.6 CORRECTION DU DRAINAGE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR
EXTÉRIEURE - ÉCOLE MICHELINE-BRODEUR (document RM 10.06.21-10.1.6)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
093

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Daudi Ltée, le contrat pour la correction du drainage et réaménagement de la cour extérieure à l'école Micheline-Brodeur, au montant de 131 250,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7 ÉCLAIRAGE – REPLACEMENT DE PANNEAUX À RELAIS – POLYVALENTE
MARCEL-LANDRY (document RM 10.06.21-10.1.7)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
094

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Serge Chabot et fils inc., le contrat pour l'éclairage – remplacement de panneaux à relais à la Polyvalente Marcel-Landry., au montant de 42 240,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.8 ÉCLAIRAGE - REMPLACEMENT DE PANNEAUX À RELAIS - ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 10.06.21-10.1.8)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
095

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Serge Chabot et fils Inc., le contrat pour l'éclairage – remplacement de panneaux à relais à l'école Mgr-Euclide-Théberge, au montant de 48 240,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.9 MODIFICATION CHAUFFAGE (BLOC A) - ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document RM 10.06.21-10.1.9)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
096

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe Inc., le contrat pour la modification chauffage – Bloc A, à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 171 982,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.10 RÉFECTION DU STATIONNEMENT - ÉCOLE JEANNE-MANCE (document séance tenante : RM 10.06.21-10.1.10)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
097

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Lacaille & Vincelette Transport Inc., le contrat pour la réfection du stationnement à l'école Jeanne-Mance, au montant de 70 526,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.11 RÉFECTION DE CHAMBRES FROIDES - ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document séance tenante : RM 10.06.21-10.1.11)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
098

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Névé Réfrigération Inc., le contrat pour la réfection de chambres froides à l'école Mgr-Euclide-Théberge, au montant de 66 843,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.12 INSTALLATION DE DEUX CHAMBRES FROIDES - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document séance tenante : RM 10.06.21-10.1.12)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.06.21
099

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Névé Réfrigération Inc., le contrat pour l'installation de deux nouvelles chambres froides à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 76 700,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.13 SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE (MISE AU POINT) - ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

10.1.14 SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE (MISE AU POINT) - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du Conseil des commissaires du 28 juin 2010.

10.1.15 SUPPORT ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS CISCO (document RM 10.06.21-10.1.15)

Considérant que le contrat actuel, qui était d'une durée de cinq (5) années, avec Bell prendra fin le 30 juin 2010 ;

Considérant la qualité du service rendu au cours des dernières années par Bell ;

Considérant le prix compétitif négocié avec Bell;

HR 10.06.21
100

Il est proposé par madame Lise Soutière:

De renouveler le contrat de support et d'entretien du réseau et du système téléphonique avec Bell pour une année, à compter du 1er juillet 2010, pour un montant de 64 735,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**10.1.16 RECONDUCTION DE CONTRAT - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET ENTRETIEN
POUR LE CENTRE DE REPROGRAPHIE CENTRALISÉ DU CENTRE
ADMINISTRATIF (document RM 10.06.21-10.1.16)**

Considérant qu'une option de reconduction de contrat pour une période de 2 ans était prévue au contrat initial signé avec la firme « Copicom inc. » ;

Considérant la qualité et l'excellent état des équipements (ceux-ci n'ayant que 30 mois d'usure) ;

Considérant le service qu'a offert la firme « Copicom inc. » sur ces équipements, est jugé des plus satisfaisants ;

Considérant que l'opérateur de la Commission scolaire n'aura pas à être formé sur un nouvel équipement, qu'il est familier avec ces équipements et en est très satisfait ;

Considérant que l'offre de reconduction de « Copicom inc. » comprend une réduction importante des coûts par copie ;

HR 10.06.21
101

Il est proposé par madame Lynda Tessier:

D'accepter une entente de reconduction avec la firme « Copicom inc. », pour une période de 2 ans pour les équipements du centre de reprographie centralisée du siège social, à un coût par copie réduit à 0,0078 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**10.1.17 RECONDUCTION DE CONTRAT - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE
REPROGRAPHIE ET ENTRETIEN POUR LES ÉCOLES ET CENTRES (document
RM 10.06.21-10.1.17)**

Considérant que la période automnale serait plus propice au remplacement des équipements de reprographie des écoles et centres de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

HR 10.06.21
102

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accepter une entente de reconduction avec la firme « Copicom inc. », pour une période de 4 mois, soit juillet, août, septembre et octobre 2010 (incluant une possibilité de reconduire pour un mois supplémentaire le contrat de certains équipements) et ce, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat actuel pour les équipements de reprographie des écoles et centres de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, en excluant les équipements du centre de reprographie centralisée du siège social, en réduisant cependant le coût/copie à 0,0140 \$.

Adopté à l'unanimité.

**10.1.18 ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES "CHENELIÈRE ÉDUCATION INC." - ÉCOLE
BEAULIEU (document RM 10.06.21-10.1.18)**

Considérant que suite à la mise à l'essai des manuels scolaires proposés par l'éditeur, l'école Beaulieu considère que ceux-ci répondent aux besoins pédagogiques du programme.

HR 10.06.21
103

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'entériner la décision de la directrice générale de procéder à l'achat des manuels scolaires *Forum 4, Intersection 4, Quest 4* chez « Chenelière Éducation Inc. » pour l'école Beaulieu

selon les conditions de la convention de mise à l'essai avec option pour un montant de 92 449,24\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

10.1.19 ACHAT DE MANUELS SCOLAIRE "LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE INC." - ÉCOLE BEAULIEU (document RM 10.06.21-10.1.19)

Considérant que suite à la mise à l'essai des manuels scolaires proposés par l'éditeur, l'école Beaulieu considère que ceux-ci répondent aux besoins pédagogiques du programme.

HR 10.06.21
104

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'entériner la décision de la directrice générale de procéder à l'achat des manuels scolaires « *Repère 4* » chez « Les éditions du nouveau pédagogique inc. » pour l'école Beaulieu selon les conditions de la convention de mise à l'essai avec option pour un montant de 32 023,05\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

10.1.20 ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES "GROUPE ÉDUCALIVRES INC." - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 10.06.21-10.1.20)

Considérant que suite à la mise à l'essai des manuels scolaires proposés par l'éditeur, la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot considère que ceux-ci répondent aux besoins pédagogiques du programme.

HR 10.06.21
105

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'entériner la décision de la directrice générale de procéder à l'achat des manuels scolaires *Connecting Student BK sec.4* et *Épisodes sec.4* chez «Groupe éducalivres inc. » pour la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot selon les conditions de la convention de mise à l'essai avec option pour un montant de 35 602,60\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

10.2 LOCATION ET AJOUT D'ESPACE

10.2.1 RENOUVELLEMENT DE BAIL - LOCATION DE L'ARÉNA MARCEL LAROCQUE INC. (document RM 10.06.21-10.2.1)

Considérant les besoins de la Polyvalente Marcel-Landry, pour un plateau supplémentaire en éducation physique en 2010-2011 ;

Considérant l'offre de l'Aréna Marcel-LaRocque Inc. de renouveler le bail pour une année, en incluant une hausse de plus ou moins 2,5%, au montant de 16 000,00 \$ pour la saison 2010-2011 ;

HR 10.06.21
106

Il est proposé par madame Lise Soutière :

De procéder au renouvellement de ladite entente pour une période d'une année, au montant de 16 000,00 \$ pour la saison 2010-2011.

Adopté à l'unanimité.

**10.2.2 RECONDUCTION DE BAIL - LOCATION DE MODULAIRES – POLYVALENTE
CHANOINE-ARMAND-RACICOT ET CENTRE SAINT-EDMOND (document RM
10.06.21-10.2.2)**

Considérant que les besoins pour des locaux supplémentaires de type « modulaires » seront encore présents pour l'année 2010-2011 pour l'école Beaulieu (Centre Saint-Edmond) et la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot ;

HR 10.06.21
107

Il est proposé par monsieur François Blais :

De renouveler les contrats de location des locaux modulaires avec la compagnie AMB-TRESEC INC., pour l'école Beaulieu (Centre Saint-Edmond) et la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour une période de douze (12) mois, le tout au même montant que celui de l'année dernière, soit un montant de 68 664,00 \$ (taxes incluses) pour le Centre Saint-Edmond et de 54 432,00 \$ (taxes incluses) pour la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

De renouveler notre demande d'allocation au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de la mesure « Location d'espace » pour l'année 2010-2011

Adopté à l'unanimité.

Départ de monsieur Pierre Boudreau à 22 h 35.

**10.2.3 AJOUT D'ESPACE POUR LE SECTEUR DE MARIEVILLE - ÉCOLE CREVIER
(document RM 10.06.21-12.2.3)**

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

Considérant les nouveaux ratios annoncés pour le niveau primaire par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et plus particulièrement en ce qui a trait aux milieux identifiés « défavorisés » ;

Considérant que les écoles primaires Notre-Dame-de-Fatima et Crevier de Marie ville connaîtront, au cours des quatre (4) prochaines années, une augmentation importante de leur clientèle, en plus d'une diminution significative de leur ratio, celles-ci étant reconnues des « Écoles de milieu défavorisé ».

Considérant que dès l'année scolaire 2012-2013, les capacités d'accueil de ces deux (2) écoles seront atteintes et même dépassées ;

Considérant qu'en 2014-2015, selon les prévisions ministérielles, 287 élèves seraient à relocaliser ;

Considérant que le nombre d'élèves en surplus nécessiterait de les relocaliser dans plusieurs écoles avoisinantes, qui de plus se situent dans des municipalités différentes ;

HR 10.06.21
108

Il est proposé par madame Magda Farés :

Que dans le cadre de la mesure « Initiatives nouvelles pour 2010-2011 (Ajout d'espace) » et afin d'assurer une stabilité de fréquentation scolaire pour les élèves résidant à Marieville, la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse une demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'école Crevier, et ce, en fonction des besoins qui seront identifiés et en respect des critères prévus par la mesure.

Adopté à l'unanimité.

10.2.4 AJOUT D'ESPACE POUR LE SECTEUR SAINT-LUC - ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS (document RM 10.06.21-12.2.4)

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

Considérant les nouveaux ratios annoncés pour le niveau primaire par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

Considérant que les écoles primaires de Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur Saint-Luc, connaîtront au cours de cinq (5) prochaines années, une augmentation importante de leur clientèle ;

Considérant que les écoles du secteur centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sont déjà identifiées comme étant les écoles d'accueil des débordements de clientèle du secteur Saint-Luc ;

Considérant qu'une augmentation de clientèle est également prévue, dans le sud de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, nécessitant l'utilisation des autres écoles primaires de Saint-Jean-sur-Richelieu pour y accueillir la clientèle en débordement ;

Considérant que le bassin de fréquentation de l'école Aux-Quatre-Vents sera celui qui connaîtra la hausse la plus significative et la plus rapide, si bien que d'ici quatre (4) ans, il n'y aura plus de place disponible dans les écoles du secteur de Saint-Jean-sur-Richelieu pour y accueillir la clientèle en débordement ;

HR 10.06.21
109

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que dans le cadre de la mesure « Initiatives nouvelles pour 2010-2011 (Ajout d'espace) » et afin d'assurer une stabilité de fréquentation scolaire pour les élèves résidant dans cette partie du secteur Saint-Luc de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse une demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'école Aux-Quatre-Vents, et ce, en fonction des besoins qui seront identifiés et en respect des critères prévus par la mesure.

Adopté à l'unanimité.

10.2.5 AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION DES ADULTES - CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA RELANCE (document RM 10.06.21-12.2.5)

Considérant l'importance d'assurer une continuité de service pour les élèves qui transitent entre le secteur de l'enseignement aux jeunes et le secteur de l'éducation des adultes ;

Considérant les besoins significatifs, requis à court et moyen terme par cette clientèle ;

Considérant que le Centre d'éducation des adultes La Relance ne peut répondre aux attentes et aux besoins de la clientèle résidant sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, en raison de son manque d'espace ;

Considérant qu'à ce jour environ 150 jeunes de 16 à 18 ans ainsi que des jeunes adultes se trouvent sur la liste d'attente afin de fréquenter ledit Centre ;

Considérant que l'un des cinq buts ministériels est d'augmenter la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans ;

Considérant l'importance accordée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières et le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, à la réussite et à la persévérance scolaires ;

Considérant que des ajouts d'espaces supplémentaires sont alors requis pour que la Commission scolaire des Hautes-Rivières puisse répondre aux besoins de sa clientèle ;

Considérant qu'aucune mesure particulière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'est prévue pour des projets d'agrandissement de centres d'éducation pour adultes ;

HR 10.06.21
110

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que dans le cadre de la mesure « Initiatives nouvelles 2010-2011 », la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une demande d'ajout d'espace, soit six (6) classes et locaux connexes pour le Centre d'éducation des adultes La Relance.

Adopté à l'unanimité.

**10.2.6 RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LES PLACEMENTS J.D.G. INC.
(INFRASTRUCTURES POUR LE COURS DE CONDUITE DE CAMIONS)
(document RM 10.06.21-10.2.6)**

Considérant l'entente intervenue entre la Commission scolaire de la Rivière du Nord et la Commission scolaire des Hautes-Rivières en vue de dispenser un cours de conduite de camions aux élèves demeurant dans la région du Haut-Richelieu et de la Montérégie;

Considérant le bail déjà intervenu, le 8 septembre 2008, entre Les Placements J.D.G. Inc. et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de fournir des locaux et un circuit de pratique interne pour l'enseignement du cours de conduite de camions;

Considérant que ledit bail contient une première option de renouvellement débutant le 1^{er} septembre 2010 et se terminant le 31 août 2011, aux mêmes termes et conditions, à l'exception du coût du loyer qui doit faire l'objet d'une nouvelle entente entre les parties;

Considérant que les parties se sont entendues sur le coût dudit loyer;

HR 10.06.21
111

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'exercer la première option de renouvellement prévue au bail intervenu, le 8 septembre 2008, entre Les Placements J.D.G. Inc. et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de fournir des locaux et un circuit de pratique interne pour l'enseignement du cours de conduite de camions et d'y inclure le nouveau coût de loyer convenu entre les parties;

D'autoriser madame Claude Boivin, directrice générale, à signer tous documents jugés utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

10.3 PROGRAMME "LAIT-ÉCOLE" (document RM 10.06.21-10.3)

HR 10.06.21
112

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, en son nom, à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de « Lait-école » pour l'année scolaire 2010-2011.

Qu'elle s'engage également à respecter le contrat cadre liant la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même.

Que de plus, elle accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat cadre assumé par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) au montant de 0,001 \$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Sonia Boulay informe les membres du Conseil des commissaires que lors de la dernière rencontre du Comité de parents, il fut question de la gratuité scolaire, des balises en liens avec les frais exigés des parents et des formations qui pourraient être offertes aux parents au courant de la prochaine année scolaire.

Le comité exécutif a procédé à la consultation requise pour la nomination du protecteur de l'élève et de son substitut.

La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 7 septembre 2010.

12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 10.06.21
113

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année de l'école Pointe-Olivier, qui ont présenté pour une deuxième année, aux autres élèves de l'école ainsi qu'à leurs familles, leurs travaux réalisés dans le cadre de l'exposition « Sciences en folie ».

Que des félicitations soient également adressées à leurs enseignantes qui les ont accompagnés dans ce projet, soient mesdames Joanne Guertin, Annie Quévillon et Marie-Andrée Masson.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
114

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Denis Marcoux, enseignant en musique à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, ainsi qu'aux élèves qui font partie de l'Harmonie et du Stage Band de l'école qui, dans le cadre de la 38^{ème} édition du MusicFest Canada, tenu le 20 mai 2010 à Ottawa, se sont mérités la mention *Or*, dans leur catégorie respective.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
115

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que des remerciements soient adressés à l'ensemble des personnes qui ont participé au processus de consultation tenu dans le cadre du projet de révision des secteurs scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
116

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que des félicitations soient adressées à l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation du gala Méritas de l'école Paul-Germain-Ostiguy ainsi qu'au gala sportif.

Que des félicitations soient également transmises à tous les élèves qui se sont mérités un prix ainsi qu'à tous les nommés.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
117

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur de la cour de l'école Saint-Eugène ainsi qu'aux commanditaires qui ont permis à ce que l'activité de financement tenue le 12 juin 2010 soit un véritable succès. Cette activité visait à amasser des fonds afin d'améliorer la cour d'école.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
118

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que des remerciements soient adressés à l'équipe du Canada Français, et notamment à mesdames Louise Bédard et Marie-Josée Parent, journalistes affectées au volet scolaire, qui couvrent de façon fidèle les activités et les événements en lien avec les écoles, les centres, la Commission scolaire et le monde de l'éducation en général.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
119

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Karine Girard et Julie St-Pierre, enseignantes à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, qui ont organisé de mains de maître le « J-A-B Académie », tenu les 11 et 12 juin 2010.

Que des félicitations soient également adressées à tous les élèves qui ont participé à cet événement, digne de mention.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
120

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe école Marguerite-Bourgeoys qui se sont impliqués de près ou de loin dans l'organisation du Gala méritas de l'école et plus particulièrement à mesdames Caroline Jean, Johanne Savoie, Louise Berleur et monsieur Pascal Boyer, enseignants, ainsi qu'aux élèves récipiendaires et ceux mis en nomination.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.21
121

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe école Marguerite-Bourgeoys et plus particulièrement à monsieur Dany Brochu, conseiller en orientation, Patrick Languedoc

et Stéphanie Côté, enseignants, madame Isabelle Lemay, animatrice du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, ainsi qu'aux élèves engagés dans le projet « Une cour d'école plus verte ». Ce projet a valu à l'école, le 1^{er} prix dans la catégorie « secondaire 2^e cycle » du prestigieux Concours québécois en entrepreneuriat où 643 projets avaient été présentés. Ce prix est assorti d'une bourse de 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

HR 10.06.21
122

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la séance soit ajournée au lundi 28 juin 2010 à 19 h 30 au Centre administratif de la commission scolaire, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL